

DATE DE CONVOCATION : 19 septembre 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. THINON-CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGIER- J.P. SIMON – K. GAI - C. BONNEAU – G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA – P. ORMECHE - S. HIBON-MINET – P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à G. MIGNON – K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI - F. SARDIN donne pouvoir à C. MESLIER – S. LABROUSSE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: M.A. CHEVALIER – K. PERROIS – F. SARDIN – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. MECHAIN

OBJET : ACQUISITION PARCELLES « LE GRÉ »

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années un chemin s'est créé au lieu-dit « Le Gré » sur des parcelles privées et qu'il convient donc de régulariser ce cheminement,

CONSIDÉRANT l'accord écrit des propriétaires de ces parcelles afin de céder, pour l'euro symbolique, la superficie nécessaire à l'emprise de ce chemin,

Le Conseil Municipal décide **PAR 22 VOIX POUR** :

- ✓ D'approuver l'acquisition des parties de parcelles nécessaires à l'emprise du chemin,
- ✓ D'accepter le coût d'acquisition de ces parcelles, chacune à l'euro symbolique, à savoir :
 - D 2798p et 623p à Monsieur CHEVALIER Pierre
 - D 622p à Monsieur CHEVALLIER Jack
 - D 625p à Monsieur LAFFETE Guy
- ✓ De prendre en charge les frais de bornage et notariés liés à cette acquisition
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et toutes pièces afférentes à cette acquisition.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE